



## Dispositions sanitaires pour les voyages internationaux

Actualisation du 28/08/2021

### 1. Mesures communes

- Fiche sanitaire du passager, à télécharger en ligne avant embarquement (distribuée aussi à bord de l'aéronef ou du navire), dûment renseignée, notamment l'adresse du passager et deux numéros de téléphone permettant de le localiser, en cas de besoin, pendant les 10 jours qui suivent son arrivée sur le territoire national ;
- Respect des mesures instaurées au Maroc : port du masque à l'extérieur, distanciation physique et hygiène des mains.

### 2. Pays de la liste A

- Un certificat attestant que la personne est complètement vaccinée par un des vaccins cités ci-dessous ;

**OU**

- Pour les personnes non ou incomplètement vaccinées, un test PCR négatif datant de moins de 48 heures (délai entre prélèvement et embarquement)

### 3. Pays de la liste B

- **Pour les personnes complètement vaccinées :**

- o Un certificat attestant que la personne est complètement vaccinée par un des vaccins ci-dessous ;

**ET**

- o Un test PCR négatif datant de moins de 48 heures (délai entre prélèvement et embarquement) ;

- **Pour les personnes non ou incomplètement vaccinées :**

- o Un test PCR négatif datant de moins de 48 heures (délai entre prélèvement et embarquement); ET
- o Quarantaine contrôlée de 10 jours, à la charge de l'intéressé dans une des structures préalablement désignées par les autorités locales, avec un test PCR de contrôle au 9<sup>ème</sup> jour ;

**Pour les citoyens marocains ou les personnes originaires du Maroc : auto-isolement à domicile pendant 5 jours, avec un test de dépistage (antigénique rapide ou PCR) au 5<sup>ème</sup> jour.**

**NB : les enfants âgés de moins de 11 ans sont dispensés de la PCR de dépistage quelle que soit la provenance.**

#### 4. Liste des vaccins acceptés au Maroc

Une personne est considérée complètement vaccinée après 2 semaines de la dernière dose requise.

##### Liste des vaccins acceptés au Maroc

- Astrazeneca-SK Bio
- Sinopharm
- Sputnik
- Pfizer/BioNTech
- Janssen (Johnson & Johnson)
- Covishield (Serum Institute of India)
- Moderna
- Sinovac

## LISTE DES MOTIFS IMPERIEUX DES PAYS « ROUGES »

A DESTINATION D'UN PAYS « ROUGE »	EN PROVENANCE D'UN PAYS « ROUGE »
<b>Ressortissant étranger rejoignant son pays.</b>	<b>Ressortissant français</b> , ainsi que son conjoint (marié, pacsé et concubin) et ses enfants.
<b>Décès d'un membre de la famille en ligne directe</b> (grands-parents, parents, enfants ainsi que les frères et sœurs) / <b>Visite à une personne dont le pronostic vital est engagé</b> , pour les membres de la famille en ligne directe (grands-parents, parents, enfants ainsi que les frères et sœurs). Pièces exigibles : acte ou certificat de décès, certificat médical établissant la situation de la personne dont le pronostic vital est engagé, preuve du lien familial.	<b>Ressortissant de l'Union européenne</b> ou assimilé, ainsi que son conjoint (marié, pacsé et concubin) et ses enfants, ayant sa résidence principale en France.
<b>Déplacement en France dans le cadre de l'exercice d'un droit de garde</b> reconnu par décision de justice. Pièces exigibles : décision de justice et pièce justificative du lieu de domicile.	<b>Ressortissant de pays tiers, titulaire d'un titre de séjour ou d'un visa de long séjour</b> français ou européen en cours de validité, ayant sa résidence principale en France (valable uniquement si le déplacement à l'étranger est intervenu avant le 31 janvier 2021 ou était justifié par un motif impérieux).
<b>Convocation par une autorité judiciaire</b> ou administrative. Pièce exigible : convocation par l'autorité administrative ou judiciaire.	<b>Ressortissant de pays tiers titulaire d'un visa de long séjour</b> délivré au titre du regroupement familial ou de la réunification familiale des réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire et apatrides.
<b>Impossibilité légale ou économique de rester sur le territoire</b> sur lequel se trouve la personne / exécution d'une mesure d'éloignement du territoire. Pièces exigibles : Titre de séjour expirant, acte de licenciement, etc...	<b>Travailleur du secteur des transports terrestres, maritimes et aériens</b> ou prestataire de services de transport (y compris les conducteurs de tout véhicule de transport de marchandises destinées à être utilisées sur le territoire ainsi que de ceux qui ne font que transiter, ou voyageant comme passager pour se positionner sur sa base de départ ou se former).
<b>Participation à un programme d'échange universitaire.</b> Pièce exigible : certificat de scolarité établi par l'établissement.	<b>Ressortissant étranger en fonction</b> dans une mission diplomatique ou consulaire, ou une organisation internationale ayant son siège ou un bureau en France, de même que son conjoint et ses enfants.
<b>Urgence médicale vitale</b> (pour la personne ainsi qu'un accompagnant si sa présence est indispensable). Pièces exigibles : certificat médical, preuve d'une hospitalisation programmée, etc...	<b>Voyageur en transit de moins de 24 heures</b> en zone internationale.
<b>Missions indispensables à la poursuite d'une activité économique</b> , requérant une présence sur place qui ne peut être différée et dont le report ou l'annulation aurait des conséquences manifestement disproportionnées ou serait impossible (dont les professionnels du transport). Pièces exigibles : attestation de l'employeur, carte professionnelle des équipages du transport international de marchandises, du transport international de passagers, du transport international maritime.	
<b>Professionnel de santé ou de recherche</b> concourant à la lutte contre la Covid 19 ou participant à des opérations de coopération d'intérêt majeur en matière de santé. Pièce exigible : carte professionnelle.	
<b>Missions ponctuelles liées à l'exercice de prérogatives de puissance publique</b> (dont les missions diplomatiques et les missions indispensables à la poursuite de l'exécution des contrats opérationnels des forces armées ou corps militaires) ne pouvant être différées ou reportées. Pièce exigible : carte professionnelle, ordre de mission.	
<b>Sportif professionnel de haut niveau</b> pour la participation à des rencontres validées par le ministère des sports. Pièce exigible : carte professionnelle, certificat délivré par l'organisateur en lien avec le ministère des sports.	